

Embarras belge envers les enfants du djihad

La justice ordonne le rapatriement des familles de combattants partis en Syrie

Le gouvernement belge, à peine remis d'une crise l'ayant laissé sans réel pouvoir, se serait sans doute volontiers épargné cette épine dans le pied. Mercredi 26 décembre, un juge de Bruxelles a ordonné à l'Etat, en référé, de prendre «*toutes les mesures nécessaires et possibles*» pour rapatrier d'Al-Hol, dans le nord-est syrien contrôlé par les Kurdes, six enfants nés de deux femmes djihadistes belges, y compris en autorisant ces dernières à rentrer en Belgique pour les raccompagner.

Agés de quelques mois à 6 ans, ces enfants sont retenus avec leurs mères, des visages connus de la justice belge, toutes deux condamnées en mars à Anvers (Flandre), en leur absence, à cinq ans de prison pour avoir rejoint les rangs de combattants djihadistes en Syrie dès 2012.

La décision du juge des référés du tribunal néerlandophone de la capitale est un camouflet pour le gouvernement du premier ministre libéral, Charles Michel, qui a décidé que la Belgique accepterait de reprendre au cas par cas les enfants des Belges partis combattre en Syrie, mais pas leurs parents si ceux-ci étaient des djihadistes avérés.

L'arrêt a été salué par les ONG et les avocats de familles ayant entamé des démarches pour récupérer les enfants de leurs proches aujourd'hui bloqués dans

des camps en Syrie ou en Turquie. «*Nous espérons vraiment que ceci va pousser le gouvernement à ramener tous les enfants localisés en Syrie*», a réagi la fondation Child Focus. En 2017, les autorités estimaient qu'une grosse centaine d'enfants belges de moins de 12 ans se trouvaient encore en Syrie, pays en guerre que plus de 400 adultes belges ont rejoint depuis 2012 dans le but d'y combattre.

Au sein de l'exécutif, l'embarras était perceptible après le jugement, qu'aucun ministre n'a commenté. L'Etat belge a la possibilité d'interjeter appel, mais celui-ci ne sera pas suspensif.

Dans l'opposition après son départ fracassant du gouvernement début décembre, l'Alliance néoflandrisme (N-VA, nationaliste) s'est indignée. «*Le gouvernement doit faire appel sinon ça va dégénérer*», a tweeté l'ancien secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration Theo Francken, figure populaire de ce parti qui a décidé de faire campagne sur les thèmes de l'immigration et de la sécurité dans la perspective des législatives du 26 mai 2019. «*Longue vie au califat grâce à l'Etat de droit belge*», a-t-il ironisé en rappelant le parcours des deux mères de 25 et 26 ans, radicalisées dès l'adolescence.

Le juge des référés a donné quarante jours à l'Etat pour rapatrier les six enfants, sous peine d'une astreinte de 5000 euros par jour

de retard et par enfant. Dans ses motivations, il épingle la politique «*manifestement illégale*» et «*contraire aux droits fondamentaux*» du gouvernement belge, qui a pour l'instant décidé de ne rapatrier que les enfants âgés de 12 ans et moins. Cela revient de fait, et dans ce cas précis, à séparer les enfants de leur mère, ce qu'interdit expressément la Convention internationale des droits de l'enfant, relève-t-il.

«Pression» des Kurdes

Mais le juge va beaucoup plus loin : il prescrit à l'Etat de remettre ou de faire parvenir des passeports aux enfants et à leurs mères, lui ordonne de «*trouver un accord avec les autorités locales, en particulier les gérants du camp*» d'Al-Hol pour les en faire sortir, et de «*faire accompagner les deux mères par des services de police ou de sécurité pour empêcher leur fuite*».

Le député Georges Dallemagne, spécialiste des questions de terrorisme, rappelle que la Belgique, comme d'autres Etats européens, a toujours été «*très réticente*» à aller chercher ses ressortissants, adultes ou enfants. «*Mais les Kurdes de Syrie font pression pour qu'on leur reprenne ceux qu'ils hébergent (...). Il doit y avoir moyen de trouver une solution*», plaide-t-il, soulignant que le retrait des troupes américaines annoncé par Donald Trump risque de «*compliquer considérablement*» la situation

des centaines de ressortissants européens aux mains des autorités kurdes du nord-est de la Syrie.

«*Nos alliés doivent bien comprendre que si nous perdons le contrôle de notre territoire à cause de leur retrait, nous n'allons pas prendre les terroristes étrangers avec nous*, indiquait récemment au Monde Ilham Ahmed, une des principaux responsables kurdes de Syrie. *Si la Turquie nous attaque, l'organisation Etat islamique sera renforcée et la sécurité de l'Europe sera à nouveau menacée.*»

La décision de la justice belge risque d'embarrasser les autorités françaises. Jusqu'à présent, Paris a opté pour une position consistant à organiser le retour des enfants uniquement, et donc à les séparer de leurs mères avec leur accord. Une impasse selon le collectif Familles unies, qui regroupe des proches de ressortissants français liés à l'EI et présents en Syrie.

«*La décision belge va dans le sens d'un rapatriement des mères en même temps que celui des mineurs*, estime un membre du collectif, proche d'une Française retenue sur place. *Nous espérons que cette décision va inciter le gouvernement français à prendre ses responsabilités avant d'y être contraint par la justice. La situation des enfants français et belge qui se trouvent dans les camps du nord-est de la Syrie est en tout point similaire.*» ■

ALLAN KAVAT
(AVEC INTÉRIM À BRUXELLES)